

Le ministère de l'Intérieur publie de nouvelles statistiques sur l'évolution de la délinquance en 2023 dans les quartiers prioritaires de la ville (QPV) et les quartiers de reconquête républicaine (QRR).



C'est le [Service statistique ministériel de la sécurité intérieure \(SSMSI\)](#) [1] qui a publié ces données début décembre. L'objectif est de comparer l'évolution de la délinquance et des violences enregistrées dans les quartiers prioritaires de la ville (QPV) et les quartiers de reconquête républicaine (QRR) avec l'évolution des mêmes faits dans les territoires qui entourent ces quartiers.

Pour bien différencier QPV et QRR, rappelons que les QPV ont été définis par la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine de 2014 dans l'objectif de réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et les unités urbaines les entourant. Le critère de définition des QPV est celui du revenu par habitant. Tandis que les QPV représentent un dispositif interministériel visant à réduire les inégalités, les QRR sont des dispositifs spécifiques au ministère de l'Intérieur qui ciblent les enjeux de sécurité au quotidien. Les QRR ont été mis en place à partir de septembre 2018 avec l'objectif de lutter contre la délinquance dans des territoires ciblés, grâce à des renforts d'effectifs de police et de gendarmerie et une politique de sécurité sur mesure. On compte 62 QRR aujourd'hui en France.

Les données du SSMSI montrent une concentration des faits de délinquance dans les QPV et QRR. Ce premier enseignement nécessite de garder en tête que :

- "Les QPV et les QRR appartiennent à des unités urbaines d'au moins 10 000 habitants. La délinquance qui y est enregistrée doit être replacée dans ce contexte urbain car les taux de délinquance augmentent avec la taille de l'agglomération" ;
- les données présentées correspondent aux infractions enregistrées par les services de police et de gendarmerie nationales. Seuls les faits qui ont été déclarés et enregistrés par ces services apparaissent donc ici.

Une concentration des violences physiques dans les QPV et QRR

Les données du SSMSI montrent que les violences enregistrées sont plus nombreuses dans les QPV et QRR que dans les unités urbaines qui les entourent. Les homicides, les coups et blessures

volontaires dans et hors du cadre familial, sont plus récurrents en QPV que dans les zones urbaines les englobant. Cette tendance est encore plus marquée lorsqu'on observe les QRR : les taux de coups et blessures volontaires dans et hors du cadre familiale sont 1,5 point supérieurs dans ces quartiers aux taux dans les zones urbaines avoisinantes. Les vols violents sans arme ou les vols avec armes sont eux aussi supérieurs.

Si les violences physiques sont plus présentes, on peut cependant noter que les vols enregistrés sont moins nombreux en QPV que dans les unités urbaines qui les entourent. C'est notamment le cas pour les vols sans violence contre les personnes, les vols sur véhicules ou encore les cambriolages. Dans les QRR, seuls les taux de cambriolage sont plus faibles que les taux enregistrés dans les zones urbaines qui les englobent.

Une évolution de la délinquance moins favorable dans les QPV et QRR

Si l'on regarde les choses de manière dynamique, on observe un mouvement de concentration de la délinquance vers ces quartiers entre 2022 et 2023. En effet, la délinquance enregistrée dans les QPV augmente plus vite que dans les unités urbaines les englobant. C'est particulièrement le cas pour les homicides (+35 % contre -6 %), les vols avec armes (+33 % contre -6 %), ou encore les violences sexuelles (+13 % contre +6 %). On observe la même situation avec les QRR et les zones urbaines qui les entourent. On peut par ailleurs noter que le le nombre de mis en cause dans les QPV et QRR est plus important que dans le reste du territoire : en 2023, toutes infractions confondues, on compte 12,5 mis en cause pour 10 000 habitants dans les QPV et 11,9 pour 10 000 habitants dans les QRR contre 6,5 et 6,2 dans leurs unités urbaines englobantes respectives.

Les violences intrafamiliales, un enjeu pour les QPV et QRR

Enfin, il est ici pertinent de noter que ces données montrent que les QPV et QRR sont plus concernés que le reste du territoire par les violences au sein des familles. En 2023, on enregistre 2,8 faits de violence intrafamiliale pour 1000 habitants sur le territoire national. Ce taux monte à 3,2‰ dans les villes de plus de 10 000 habitants. Mais si l'on se concentre sur ces quartiers en particulier, il passe à 4,5‰ dans les QPV et 4,3‰ dans les QRR. Par ailleurs, il est aussi intéressant de souligner l'évolution de ce type de faits entre 2022 et 2023 : les coups et blessures volontaires intrafamiliaux ont augmenté de 8% dans les QPV et de 3% dans les QRR. Il semble donc que l'enjeu des violences intrafamiliales et au sein du couple [considéré comme une priorité par le gouvernement](#) [2], soit particulièrement prégnant dans ces quartiers.

Vous pouvez retrouver l'intégralité du rapport et des données du SSMSI ci-dessous :

Quartiers prioritaires de la politique de la ville et quartiers de reconquête républicaine : davantage de violences enregistrées que sur le reste du territoire en 2023

En 2023, la police et la gendarmerie nationales enregistrent plus d'actes de violence, mais moins de vols par habitant dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) que dans les territoires qui les entourent. Les quartiers de reconquête républicaine (QRR) sont des zones caractérisées par une forte concentration de la délinquance. Seul le taux de cambriolages de logement par habitant est inférieur dans les QRR à celui des unités urbaines les abritant.

Entre 2022 et 2023, l'évolution de la délinquance enregistrée est moins favorable dans les QPV et QRR que dans les unités urbaines qui les entourent, signe d'un mouvement de concentration de la délinquance vers ces quartiers.

Les habitants des QPV et ceux des QRR sont près de deux fois plus souvent mis en cause que leurs voisins pour des actes violents.

Depuis le 1^{er} janvier 2024 et l'actualisation des contours des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV), la France métropolitaine compte 1 362 QPV. Sur l'ensemble des 1 296 QPV présents depuis 2015, 1 251 d'entre eux sont maintenus (dont 960 avec un périmètre modifié) et 111 nouveaux quartiers font désormais partie du dispositif. Dans les DROM (hors Mayotte)¹, les 104 QPV déjà présents conservent temporairement leur périmètre². Répartis dans chacun des départements de France, les 1 466 QPV abritent 5,7 millions d'habitants ; soit environ 8,4 % de la population totale. Cette proportion est plus élevée dans les DROM (hors Mayotte) : environ 19 % de leurs habitants vivent dans un QPV, soit 361 000 habitants (avec de fortes variations entre les départements concernés) (*Encadré 1*).

Les QRR sont nettement moins nombreux que les QPV, on en compte 60 en France (hors Mayotte)³, mais ils recourent voire englobent souvent des QPV, si bien qu'ils ont des caractéristiques sociodémographiques proches. 1,5 million d'habitants résident dans les QRR en France hors Mayotte, soit environ 2,2 % de la population totale (*Encadré 1*). Ces quartiers sont des zones spécifiquement identifiées par le ministère de l'intérieur afin d'y renforcer l'action de la police, de la gendarmerie et des acteurs locaux de la sécurité.

Les QPV et les QRR appartiennent à des unités urbaines d'au moins 10 000 habitants. La délinquance qui y est enregistrée doit être replacée dans ce contexte urbain car les taux de délinquance augmentent avec la taille de l'agglomération.

1. Mayotte n'est pas comprise dans le champ de cette publication, mais ses QPV seront révisés en même temps que ceux des autres DROM. La qualité de la géolocalisation des infractions y est trop faible pour mesurer précisément la délinquance enregistrée dans ces quartiers.

2. Le changement de géographie des QPV situés dans les DROM est prévu pour le début de l'année 2025.

3. Il existe également un QRR à Mayotte et un en Nouvelle-Calédonie.

Poids : 267.55 Ko

[Téléchargement](#) [3] [Favoris +](#) [4]



Type d'actualites: [Information générale](#) [5]

Dates: Lundi 16 décembre 2024 - 11:15

Thématiques: [Evaluation](#) [6]

[Politique de la ville - DSU](#) [7]

[Prévention de la délinquance - sécurité - justice - prévention de la radicalisation](#) [8]

Publié le 16 décembre 2024

URL de la source (modifié le 19/12/2024 - 07:47): <https://www.irev.fr/actualites-0/quelles-evolutions-de-la-delinquance-dans-les-qpv-et-les-qrr>

Liens

[1] <https://www.interieur.gouv.fr/Interstats/Actualites>

[2] <https://www.justice.gouv.fr/actualites/actualite/creation-poles-specialises-lutte-contre-violences-intrafamiliales>

Bannière: https://www.irev.fr/sites/default/files/atoms/files/publication_info_rapide_ndeg46_1.pdf

[4] <https://www.irev.fr/javascript%3A%3B>

[5] <https://www.irev.fr/taxonomy/term/4316>

[6] <https://www.irev.fr/methodologie/evaluation>

[7] <https://www.irev.fr/taxonomy/term/3692>

[8] <https://www.irev.fr/taxonomy/term/3699>